

Délibération 2022/34

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET
Séance du 2 septembre 2022**

Date de la convocation : 26/08/2022
Date d'affichage : 26/08/2022
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres votants par procuration : 1
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15
POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Objet de la délibération : LOCATION HALLE AUX SPORTS ET DOJO

L'an deux mil vingt-deux et le deux septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents : Magalie BILHAC, Éric BONAFE, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Stéphanie JEUNET, Patrick LOUX, Christine NOHARET, Sébastien SILHOL, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA

Absents votants par procuration : Estelle BONNIOL,

Absents excusés : /

Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le dojo de la halle aux sports est maintenant terminé. Il convient de fixer son tarif de location ainsi que la caution à demander.

De plus, elle informe qu'il convient également de fixer un tarif pour la halle aux sports et rappelle que la caution a été fixée à 1000 € lors d'un dernier conseil.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer une caution de 1000 € pour le dojo

DECIDE de déterminer le prix de la location de la halle aux sports et du dojo lorsqu'une demande se présentera.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Le Maire, Isabelle SILHOL



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Et publication ou notification le